

Frais de Scolarité

Les frais de scolarité pour les familles sont calculés en fonction de leur **R**evenu de **R**éférence et du nombre d'enfants inscrits à l'école. Le 1^{el} enfant étant le plus âgé.

Ils se composent d'une part fixe et d'une part variable déterminées comme suit :

I. Part Fixe

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
JE	395 €	350 €	350 €
Ecole (classe 1 à 5)	395€	350 €	350 €
Ecole (classe 6 à 8)	450 €	395 €	395

II. Part variable

Afin de favoriser l'accès à la pédagogie Steiner-Waldorf au plus grand nombre, la part fixe pourra être modulée à la hausse ou à la baisse en fonction du **R**evenu de **R**éférence et du nombre d'enfants inscrits à l'école tel que défini dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1 : Conditions d'application de la réduction

Revenu de Référence (RR)	Famille à 1 enfant scolarisé dans l'école	Famille à 2 enfants scolarisés dans l'école	Famille à 3 enfants scolarisés dans l'école
moins de 19999€	-120	-350	-550
de 20000 à 24999€	-100	-300	-550
de 25000 à 29999€	-50	-250	-475
de 30000 à 34999€		-200	-400
de 35000 à 39999€		-150	-325
de 40000 à 44999€		-75	-225
de 45000 à 49999€			-150

Association Ecole Rudolf Steiner de Haute Alsace - Loi locale 1908 – Siren n°409 178 498 00021 ECOLE RUDOLF STEINER DE HAUTE ALSACE et JARDIN D'ENFANTS L'AUBEPINE 1 rue Palissy - 68310 Wittelsheim - Tel : 03 89 48 40 90



Tableau 2 : Conditions d'application du complément

Revenu de Référence (RR)	Famille à 1 enfant scolarisé à l'école	Famille à 2 enfants scolarisés à l'école	Famille à 3 enfants scolarisés à l'école
de 35000 à 39999€	75		
de 40000 à 44999€	125		
de 45000 à 49999€	175		
de 50000 à 59999€	225	75	
de 60000 à 69999€	275	150	200
de 70000 à 79999€	325	175	250
de 80000 à 89999€	325	225	300
de 90000 à 99999€	325	275	350
de 100000 à 119999€	325	300	400



Frais pour l'accueil hors temps scolaire

L'accueil hors temps scolaire des enfants est soumis à un tarif en sus, calculé à l'heure selon le Revenu de Référence des parents et du nombre d'enfants inscrits à l'école. Il s'agit de la pause de midi, des après-midis pour les classes qui n'ont pas cours et après 16h ou 16h30 pour les autres. Le montant par semaine est à multiplier par 35 (nombre de semaines de classe sur l'année).

Tarifs de l'accueil hors temps scolaire

Tarif horaire de l'accueil hors-temps scolaire		
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
1.70 €	2.30 €	3.00 €

2. <u>Conditions tarifaires pour l'accueil hors-temps scolaire</u>

Tarifs selons RR			
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Familles 1 enfant	R < 30000	30000 < R < 45000	R > 45000
Familles 2 enfants	R < 45000	45000 < R < 55000	R > 55000
Familles 3 enfants	R < 50000	50000 < R < 70000	R > 70000



3. Rappel des horaires d'accueil hors temps scolaire

Horaire de l'accueil hors temps scolaire		
Jardin d'Enfants	École	
12h00-18h00 lundi, mardi, jeudi pas d'accueil le mercredi après-midi	12h00-18h00 lundi, mardi, jeudi pas d'accueil le mercredi après-midi	
12h00-16h00 vendredi	12h00-16h00 vendredi	
N.B : au Jardin d'Enfants seuls les matins sont du temps scolaire	N.B : à l'école, les matins ainsi que certaines après-midi sont du temps scolaire, à savoir :	
	Classe 1 : 13h30 à 16h les mardis	
	Classe 2 : 13h30 à 16h les mardis et jeudis	
	Classe 3, 4, 5 : 13h30 à 16h les lundis, mardis et jeudis	
	Classe 6 : 13h00 à 16h les lundis, mardis et 13h00 à 16h30 les jeudis	